

## LES GRANDS DOSSIERS



### De nouveaux pompiers permanents embauchés dans le secteur est!

La première étape de la mise en place de nouvelles normes du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) s'est concrétisée : quarante employés du Service de sécurité incendie ont été embauchés pour assurer la desserte dans

les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers.

Depuis le 5 mars dernier, trente-deux pompiers, dont huit officiers, se relaieront dans les deux casernes temporaires aménagées aux centres de services. Grâce à cette mise en œuvre, le temps de réponse sera dorénavant équivalent dans tous les secteurs de Gatineau. Comme tous les pompiers gatinois, les candidats devaient réussir des tests écrits et physiques pour obtenir un poste. ▶



### Les Allumettières, un hommage aux femmes ouvrières

Depuis le mois de novembre 2006, la Ville de Gatineau a enclenché un processus de consultation publique auprès des Gatinois pour baptiser le nouveau boulevard de Gatineau à l'automne de 2007.

À la suite d'une première vague de consultation, les citoyens ont proposé 72 toponymes différents pour nommer cette voie de communication de 13,7 km s'étendra de la rue Laurier dans le secteur de Hull au chemin Eardley dans le secteur d'Aylmer. Tout au long de cet exercice, la participation citoyenne à cette consultation a été fructueuse. ▶

## ACTUALITÉS

### L'œuvre *Réflexion* évoque notre histoire



Le 25 janvier dernier, la Ville de Gatineau a inauguré la majestueuse œuvre d'art intitulée *Réflexion* qui longe l'intersection du sud-ouest des

boulevards Maisonneuve et Sacré-Cœur et qui marque dorénavant l'entrée au centre-ville de la ville de Gatineau. ▶

### Troisième édition de l'Ordre de Gatineau!



Le mois dernier, la Ville de Gatineau a lancé l'appel des candidatures de la troisième édition de l'Ordre de Gatineau. ▶

### Les frais d'interurbains seront bientôt abolis à Gatineau! ▶

### La neige, on s'en mêle plus que jamais! ▶

## PRENEZ PLACE!



### citoyenne, c'est simple!

Les élus et les fonctionnaires municipaux travaillent dans l'intérêt de la collectivité gatinoise. Pour ce faire, ils vous invitent à prendre part aux processus décisionnels qui ont un impact sur votre qualité de vie.

### La participation

### Prenez part aux prochaines réunions publiques!

#### Commission Gatineau, Ville en santé

Le jeudi 15 mars à 9 h  
Maison du Citoyen, salle des Comités  
Renseignements : 819 243-2345, poste 2174

#### Commission jeunesse

Le samedi 17 mars à 10 h Maison du Citoyen, salle des Comités  
Renseignements : 819 243-2345, poste 2174 ▶

## SAVIEZ-VOUS QUE...

Saviez-vous que c'est déjà le temps de renouveler la licence de votre chien ou de votre chat conformément au règlement en vigueur? En ayant votre licence pour votre « pitou » ou « minou », vous évitez des sanctions, soit une amende de 100 à 300 \$.

La licence coûte 30 \$ par animal (et 20 \$ si vous prouvez que votre animal a été stérilisé) et elle est valide du 1er janvier au 31 décembre 2007. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site Web de la Ville](#).

## QUOI DE NEUF?

- [Le Bureau de l'ombudsman ouvre ses portes](#)

BULLETIN ÉLECTRONIQUE de la Ville de Gatineau · Service des communications  
5, rue Laurier, C. P. 1970, succ Hull, Gatineau (Québec) J8X 3Y9 | [lavie-laville@gatineau.ca](mailto:lavie-laville@gatineau.ca)

[Version imprimable](#) | [Archives](#) | [Contactez-nous](#) | [English](#)

[Désabonnement](#)

[Offrez le bulletin à un ami!](#)



© 2007 Ville de Gatineau. Tous droits réservés.  
Politique de confidentialité et de protection de la vie privée.

## LES GRANDS DOSSIERS

### De nouveau pompiers permanents embauchés dans l'est de Gatineau



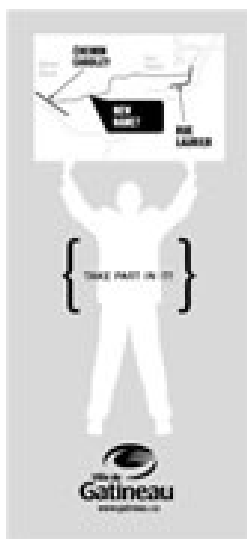
La première étape de la mise en place de nouvelles normes du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) s'est concrétisée : quarante employés du Service de sécurité incendie ont été embauchés pour assurer la desserte dans les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers.

Depuis le 5 mars dernier, trente-deux pompiers, dont huit officiers, se relayeront dans les deux casernes temporaires aménagées aux centres de services. Grâce à cette mise en œuvre, le temps de réponse sera dorénavant équivalent dans tous les secteurs de Gatineau. Comme tous les pompiers gatinois, les candidats devaient réussir des tests écrits et physiques pour obtenir un poste.

Bien que ces mesures constituent une amélioration continue des services, il faut faire mention du travail exceptionnel des pompiers temporaires qui ont œuvré dans les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers au cours des dernières années! Dévoués et chevronnés, ces pompiers étaient toujours prêts à se porter au secours de la population lors de nombreuses situations d'urgence périlleuses.

Par ailleurs, le SCRI prévoit la construction d'une caserne dans chacun des deux secteurs de Buckingham et de Masson-Angers d'ici 2009. Rappelons que l'objectif du gouvernement du Québec avec la mise en place de SCRI est d'améliorer les services de sécurité incendie avec des normes uniformes partout au Québec.

## LES GRANDS DOSSIERS



### Les Allumettières, un hommage aux femmes ouvrières

Depuis le mois de novembre 2006, la Ville de Gatineau a enclenché un processus de consultation publique auprès des Gatinois pour baptiser le nouveau boulevard de Gatineau à l'automne de 2007.

À la suite de la première vague de consultation, les citoyens ont proposé 72 toponymes différents pour nommer cette voie de communication de 13,7 km s'étendra de la rue Laurier dans le secteur de Hull au chemin Eardley dans le secteur d'Aylmer. Tout au long de cet exercice, la participation citoyenne à cette consultation a été fructueuse.

Les cinq critères de sélection étaient :

- l'ancienneté du nom, le caractère logique de la désignation;
- la désignation commémorative;
- l'exclusion des noms de personnes vivantes ou décédées depuis moins d'un an;
- le sentiment d'appartenance.

#### La sélection finale

Avec 44,8% des votes, l'appellation des Allumettières est le premier choix des répondants et d'organismes féminins, historiques, syndicaux et politiques de la région.

Le terme Allumettières désigne un groupe de femmes qui a œuvré à la fabrication d'allumettes pour le compte de la compagnie E. B. Eddy jusqu'en 1928. À l'époque, Hull détenait le titre de capitale canadienne des allumettes. La pratique de ce métier féminin dans de difficiles conditions comportait de sérieux risques pour la santé. En 1919 et 1924, les allumettières ont déclenché les premiers conflits ouvriers québécois mettant en scène un syndicat de femmes. Le Syndicat catholique des allumettières de Hull a alors obtenu gain de cause. Ce toponyme rappelle la contribution des femmes à l'essor de la région ainsi qu'au passé ouvrier de l'Outaouais.

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, Gatineau rend hommage à ces femmes ouvrières de la région. Les allumettières ont été un exemple éloquent de solidarité et de coopération. Une raison de plus d'afficher notre fierté gatinoise!





### L'œuvre *Réflexion* évoque notre histoire



Avant

Après

Le 25 janvier dernier, la Ville de Gatineau a inauguré la majestueuse œuvre d'art intitulée *Réflexion* qui longe l'intersection du sud-ouest des boulevards Maisonneuve et Sacré-Cœur et qui marque dorénavant l'entrée au centre-ville de la ville de Gatineau.

C'est en février 2006 qu'un jury de sélection composé de citoyens, d'artistes, d'architectes renommés et de représentants de la Ville a étudié vingt et une propositions reçues dans le cadre d'un concours national.

*Réflexion* qui longe l'intersection du sud-ouest des boulevards Maisonneuve et Sacré-Cœur et qui marque dorénavant l'entrée au centre-ville de la ville de Gatineau.

C'est en février 2006 qu'un jury de sélection composé de citoyens, d'artistes, d'architectes renommés et de représentants de la Ville a étudié vingt et une propositions reçues dans le cadre d'un concours national.

#### L'industrie du bois symbolise notre histoire

Choisie à l'unanimité, l'œuvre d'art *Réflexion* représente l'histoire économique de Gatineau qui plonge ses racines dans l'industrie du bois et aujourd'hui encore, les produits forestiers demeurent un important volet de l'économie de la région.

Les 64 composantes de l'œuvre d'art, toutes de la même taille et faites d'acier, de bois et d'acrylique réfléchissant, sont un point de repère. En effet, de jour, la multiplication d'éléments verticaux crée un signalé marquant l'entrée au centre-ville, alors qu'en soirée, les nombreuses sources lumineuses émanant de ces structures créent une constellation montrant la voie à suivre.

#### L'intégration au site et à l'environnement se fait par l'interaction

En plus de favoriser l'interaction avec la circulation piétonne et d'encourager les citoyens à la promenade, *Réflexion* offre une multiplicité de points de vue : ouverture de l'espace vers le centre-ville (la perspective est aléatoire selon l'endroit où vous vous tenez).

De plus, l'art public comporte des bénéfices considérables pour une collectivité. Les économistes, les sociologues, les urbanistes et de nombreux autres professionnels s'entendent sur le fait que les arts et la culture favorisent le développement d'une société et contribuent à accroître le tourisme culturel.

## L'art public : des retombées économiques importantes

L'art public attire bon nombre de touristes chaque année. Le tourisme culturel est une industrie très lucrative qui se chiffre à plusieurs milliards de dollars annuellement. Cependant, pour qu'une municipalité puisse profiter de ces retombées économiques, elle doit se distinguer et avoir une forte identité culturelle. Nous n'avons qu'à penser toutes les œuvres des grandes villes qui furent contestées, mais qui sont devenues à ce jour un symbole identitaire.

## Les artistes derrière l'œuvre *Réflexion* : Simon Bouffard, Claude Chaussard et André Fournelle

Né en Angleterre en 1939, **André Fournelle** vit et travaille à Montréal. À ce jour, il expose ses œuvres au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe. Sculpteur, ses travaux se concentrent en installation et en invention. Il a réalisé une centaine d'expositions en solo et en groupe. Il a principalement réalisé la représentation d'un X « l'ombre rouge » à la Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière à Paris, le rideau de feu du pont des Arts à Paris, la spirale en néon de Death Valley en Californie et le monument d'arbres de Taipei à Taïwan.

Quant à **Simon Bouffard**, il est membre de l'Association des architectes paysagistes du Québec et il a contribué aux projets de paysage du faubourg Québec, de réaménagement de l'île Sainte-Hélène et la place Émilie-Gamelin.

Enfin, **Claude Chaussard**, diplômé d'architecture (DPLG), est chargé de projet en aménagement et en art public. Il a réalisé plusieurs projets en Canada, en Inde et au Japon, dont la mise en place de fontaines et de sculptures environnementales. Il a développé une expertise en art urbain et agit à titre de consultant pour le compte d'agences d'architecture lors de concours publics d'aménagements urbains.



ORDRE de  
GATINEAU

Troisième édition de l'Ordre de Gatineau



Le mois dernier, la Ville de Gatineau a lancé l'appel des candidatures de la troisième édition de l'Ordre de Gatineau. En tant que plus haute distinction honorifique municipale, l'Ordre de Gatineau tient à honorer ses citoyens qui ont grandement contribué au rayonnement de la ville. Les Gatinois ont la possibilité de reconnaître des candidats potentiels, pas nécessairement connus du grand public, et ce, pour l'ampleur de leur travail, de leur dévouement et de leur engagement au sein de notre collectivité. La fierté d'appartenir à la grande ville de Gatineau fait des Grands citoyens des ambassadeurs hors pair pour notre ville.

L'an dernier, trois Grands citoyens ont reçu les éloges de la population gatinoise au cours de la deuxième édition de cette distinction : monsieur Jean-Pierre Blais, fondateur et directeur général du centre de réadaptation La Ressource, monsieur Hugo Girard, connu sur la scène provinciale, voire internationale, comme étant l'homme le plus fort au monde, ainsi que monsieur Antoine Grégoire, grand bâtisseur de Gatineau ayant consacré cinquante ans de sa vie à des projets communautaires et économiques. Dans leurs domaines respectifs, ils ont été — et continuent d'être — des modèles d'inspiration pour leurs concitoyens.

Si vous connaissez un citoyen digne d'une mise en candidature, vous pouvez le recommander auprès du comité de sélection en soumettant un dossier complet répondant aux trois critères de sélection disponibles dans le site Web municipal et dans les centres de services et les bibliothèques, dès le 12 février prochain. Le dossier doit être recommandé par deux personnes et appuyé par une troisième personne ne faisant pas partie de la famille directe du candidat. La date limite de mise en candidature est le **vendredi 30 mars 2007**. Suivez donc, ce mois-ci, la campagne publicitaire pour connaître les détails sur les critères de sélection.

Soulignons ensemble l'excellence à Gatineau! Pour plus de renseignements sur les récipiendaires de l'édition de 2007, visitez l'adresse suivante : <http://www.gatineau.ca/ordreGatineau2007.htm>.



### Les frais d'interurbains seront bientôt abolis à Gatineau!

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a accepté que Bell Canada élargisse la zone d'appel local de Gatineau. De cette façon, les citoyens de l'est et de l'ouest de la ville pourront, dès l'été 2007, communiquer entre eux sans avoir à payer de frais d'interurbains.

Afin de dédommager les fournisseurs de services interurbains participants pour leurs revenus interurbains perdus, tous les abonnés résidentiels gatinois de Bell Canada devront, au moment de l'implantation, payer un supplément mensuel temporaire de 0,20 \$ par mois sur trois ans, soit un total de 7,20 \$. Les abonnés d'affaires de Bell Canada devront, pour leur part, déboursier 0,18 \$ par mois, soit un total de 6,48 \$, par ligne. Après cette période de trois ans, le supplément ne sera plus applicable.

Gatineau devient la deuxième ville, après Ottawa, dans le territoire de Bell Canada à obtenir l'élargissement de sa zone d'appel local.



## La neige, on s'en mêle plus que jamais!

Au printemps dernier, les citoyens ont exprimé leurs commentaires et leurs suggestions lors des consultations publiques au sujet du déneigement. C'est cet hiver que la nouvelle politique de déneigement est entrée en vigueur! La Ville de Gatineau harmonise tous ses services à la grandeur du territoire et l'efficacité ainsi que la sécurité sont au centre des opérations!



### Toute une différence dans les quartiers résidentiels

La Ville mise davantage sur la sécurité et l'efficacité. Vous êtes à même de le constater dans les quartiers résidentiels où la fréquence des interventions est augmentée, permettant ainsi d'éviter l'accumulation de neige au sol lors de faibles précipitations et de garder un meilleur contrôle de l'état des rues.

### Déneigement des trottoirs : 100 kilomètres de plus!

La Ville entretient dès cet hiver 100 kilomètres de trottoirs et de voies pédestres supplémentaires. C'est donc au moins un trottoir par rue qui est déblayé, à quelques exceptions près. De plus, deux trottoirs sont déneigés sur les artères principales et certaines rues collectrices et locales qui répondent à plusieurs des critères suivants : volume de piétons élevé, présence de commerces, d'écoles, d'églises, de foyers et de centres de santé, d'arrêts d'autobus, etc.

Le déneigement des trottoirs se fait en continu à partir d'une accumulation au sol de trois centimètres. Il faut compter 24 heures après la fin des précipitations pour compléter l'opération.

### L'enlèvement de la neige plus efficace!

Par souci pour l'environnement et pour harmoniser les façons de faire à la grandeur du territoire, la neige est dorénavant soufflée en rive partout où cela est possible.

Le soufflage sur l'emprise publique est beaucoup plus rapide que dans des camions. Il permet donc de bénéficier de rues déneigées et sécuritaires plus rapidement. Cette pratique permet également des économies en transport et en énergie, puisqu'il y a moins de véhicules lourds en circulation. C'est ainsi meilleur pour l'environnement et pour la santé de notre réseau routier. Enfin, cette façon de faire évite également l'agrandissement ou l'ajout de dépôt à neige. Il est important de placer vos poubelles à l'intérieur des bordures des trottoirs afin de permettre un meilleur déblayage des passages aux piétons.

### Conduite sécuritaire

Une fois dégagées, les rues sont élargies à l'aide de niveleuses (opération de bordage), procurant ainsi une meilleure visibilité et des conditions de conduite plus sécuritaires. En vertu des responsabilités de la Ville et des règlements municipaux à cet égard, les opérations de bordage ne laissent qu'un andin (un petit banc de neige) d'au plus 450 millimètres (18 pouces) vis-à-vis des entrées privées. Cet andin ne vous empêche donc pas de circuler dans votre entrée.

### **Des priorités pour assurer votre sécurité**

Le déblaiement et l'entretien des rues sont faits selon des critères précis. D'abord, les équipes de travail sont proactives dans la planification des opérations grâce à des rapports météorologiques reçus trois fois par jour. La priorité va d'abord au déneigement des artères. Les artères sont les grands axes routiers de la ville incluant les routes intermunicipales et celles qui les relient.

Viennent ensuite les rues collectrices qui servent de transit entre les rues locales et les principales artères. Sont inclus dans cette catégorie les circuits d'autobus du transport en commun, les rues à caractère commercial et institutionnel ainsi que celles avoisinant les écoles, les églises, les centres de santé et les garderies.

En troisième lieu, les routes locales sont déneigées. Elles comprennent toutes les rues à caractère résidentiel. Les opérations de déneigement des rues sont complétées seize heures après la fin des précipitations.

### **Patrouille-neige**

Lorsque des citoyens mettent de la neige dans la rue ou sur les trottoirs, ils ralentissent considérablement les travaux de déneigement et nuisent à la sécurité des usagers. La Ville vous rappelle qu'il est interdit en tout temps de déposer la neige sur la voie publique, soit dans la rue et sur les trottoirs. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre entrepreneur en déneigement respecte aussi ce règlement.

Ainsi, après chaque tempête, une patrouille-neige sillonne les rues et des contraventions sont distribués aux propriétaires qui auront contrevenu au règlement.

### **Stationnement**

La Ville vous rappelle également que pendant la saison hivernale, le stationnement sur la voie publique est interdit de minuit à 7 h du lundi au vendredi et de 3 h à 7 h les samedis et les dimanches, à moins qu'une signalisation contraire ne soit affichée.

### **Prochaines étapes**

Il s'agit d'une première année de l'application de cette nouvelle politique. Au printemps, un bilan de fin saison sera produit en prévision des ajustements qui peuvent être apportés dans l'esprit d'amélioration continue.

**Pour en savoir plus au sujet des circuits de déneigement, des délais d'intervention et d'autres renseignements, visitez le [www.gatineau.ca](http://www.gatineau.ca) ou composez le 3-1-1.**



PRENEZ PLACE!



### La participation citoyenne, c'est simple!

Les élus et les fonctionnaires municipaux travaillent dans l'intérêt de la collectivité gatinoise. Pour ce faire, ils vous invitent à prendre part aux processus décisionnels qui ont un impact sur votre qualité de vie. Prenez part aux prochaines consultations publiques, aux commissions et comités municipaux!

### Les prochaines réunions publiques

#### Commission Gatineau, Ville en santé

Le jeudi 15 mars à 9 h

Maison du Citoyen, salle des Comités

Renseignements : 819 243-2345, poste 2174

#### Commission jeunesse

Le samedi 17 mars à 10 h

Maison du Citoyen, salle des Comités

Renseignements : 819 243-2345, poste 2174

#### Conseil municipal

Le mardi 20 mars à 19 h 30

Centre de services d'Aylmer, salle du Conseil

Renseignements : 819 243-2345, poste 7180

#### Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire

Le mercredi 21 mars à 19 h

Maison du Citoyen, salle des Comités

Renseignements : 819 243-2345, poste 2110

#### Commission consultative sur l'environnement et le développement durable

Le jeudi 12 avril à 19 h

Maison du Citoyen, salle des Comités

Renseignements : 819 243-2345, poste 4088

#### Commission consultative sur les choix stratégiques

Le mardi 24 avril à 19 h

Centre de services d'Aylmer, salle du Conseil

Renseignements : 819 595-7140

## **Période de questions ouverte au public**

Pour connaître les dates, les heures d'accessibilité au public et les lieux des prochaines réunions du Comité consultatif agricole, de la Commission permanente sur l'habitation et du Comité consultatif d'urbanisme, composez le 819 243-2345, poste 7333.

BULLETIN ÉLECTRONIQUE de la Ville de Gatineau · Service des communications  
5, rue Laurier, C. P. 1970, succ. Hull, Gatineau (Québec) J8X 3Y9 | [lavie-laville@gatineau.ca](mailto:lavie-laville@gatineau.ca)

© 2007 Ville de Gatineau. Tous droits réservés.  
Politique de confidentialité et de protection de la vie privée.